



**DÉLIBÉRATION n°14**

**AMENDEMENT**

présenté par le groupe « **Réussir Ensemble** »

**Objet Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Trait d'Union, au titre de l'année 2023 :**

REPLACER L'ALINÉA SUIVANT :

« Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 225 000€ :»

PAR L'ALINÉA SUIVANT :

« Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000€ »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les Verriérois sont soumis à rude épreuve avec l'augmentation du coût de la vie, à laquelle s'ajoute l'augmentation des impôts fonciers imposée par le groupe UPV.

Par ailleurs, afin de maintenir une activité de bon niveau, le TUVB va prendre en charge une partie de la rénovation des infrastructures sportives de la ville, comme il l'a fait par exemple en 2022 avec la prise en charge de la rénovation de l'éclairage des cours extérieurs du Stade Robert Desnos, pour un montant de 28 k€.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de maintenir le montant de subvention versé en 2022 et d'octroyer au TUVB la subvention qu'il a sollicitée, à savoir 250 000 €.